

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°21 du 17/01/2019

Présents : M. PITIE – BOUDET – TISSEYRE.

➡ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission

CATEGORIE U13

Défaut de licences Amendes 10 euros	Absence de feuille de match Amende 15 euros	Forfait Amende 15 euros
	Castelnaudary	
	Limoux Pieusse	
Ozanam manque éducateur		
	FC Massogien 2	
GFC 2 Manque arbitre assistant		
Piège Lauragais malepère manque éducateur		
	ULF/Luc FC	
	GFC 3	
	Quillan FAHVA	
FC Armissan OUKLY Yliès et COSTE Brandon manque licence		
		Luc féminine forfait le 05/01/2019

Non saisi des résultats :

St Marcel/Moussan 1 : 20€
 Vallée du Lauquet 20€
 Quillan FAHVA 20€
 Sallèles 20€
 St Marcel/Moussan 2 : 20€
 Quillan FAHVA 20€

Reprogrammation ou attente des feuilles de match

St Marcel/Moussan – UF Luc1

St Marcel/Moussan - FC Corbière Medit 2

Les matchs suivant se joueront le mercredi 23 janvier à 15h à Alzonne. Début de rencontre à 15h30

Ent Arzens-Alzonne - UF Lézignan/Luc 3

FACarcassonne – UF Lézignan/Luc 3

26/01/2019

TPFC -Ent Naurouze/Salles – FC Corbière Méditerranée - ES St Jean du Falga stade de
Villemoustaussou 14h30

23/03/2019 Les même équipes stade de Pennautier à 14h30

Le 16/03/2019

TPFC 2-FC Foix- FC Malepère- FFBassin Carcassonnais 2 Samedi matin 10h Stade de pennautier

Le 23/03/2019

TPFC2 –FC Malepère 10h au stade de pennautier

**Les équipes citées en premier sur les matchs doivent rentrer les résultats.
Les feuilles de matchs de critérium doivent être renvoyées au district avant le
jeudi suivant le match sous peine d'amende**

Le Président de la Commission

M. Gérard PITIE

